

# LE MONDE OUVRIER

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

JANVIER-FÉVRIER 2002 / N° 46

## APPRIVOISER LE SYNDICALISME

PAGE 4



page 8

UNE ENTENTE UNIQUE  
ENTRE AFFILIÉS

page 7

DES ACTIVITÉS  
POUR LE 8 MARS

page 15

LA SEMAINE  
DU FRANÇAIS

# SOMMAIRE

## 3 GM BOISBRIAND

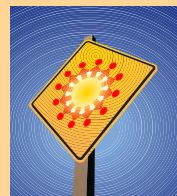


LUC DESNOYEURS, DIRECTEUR QUÉBÉCOIS DES TCA, ET HENRI MASSÉ, PRÉSIDENT DE LA FTQ, DEVANT LA CARAVANE À BORD DE LAQUELLE LE SYNDICAT FERA LA TOURNÉE DU QUÉBEC POUR LE SAUVETAGE DE L'USINE GM DE BOISBRIAND

## 6 SOUTIEN À DOMICILE : IL Y A URGENCE D'AGIR!

## 10 UN NOUVEAU GUIDE FTQ SUR LA FORMATION EN EMPLOI

## 11 À LA SOURCE



Un dossier sur la béryllose

## 17 DEUX BONNES NOUVELLES DANS LE CAMIONNAGE

## 18 LE CHILI VEUT ÉLIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS

## 21 LES BRÈVES

## BUREAU DE LA FTQ



Réjean Roy des Teamsters succède à Pierre Deschamps

Le confrère Réjean Roy, président de la section locale 106 des Teamsters, est le nouveau représentant de son syndicat au Bureau de la FTQ. Il succède à Pierre Deschamps, qui occupait ce poste depuis le retour du syndicat à la centrale en 1993 et qui vient de prendre sa retraite. Âgé de 58 ans, Réjean Roy est camionneur de métier. Il est membre de la section locale 106 depuis 1967. Il en est devenu permanent en 1980, puis secrétaire-trésorier en 1990 et président en 1998. La section locale 106 regroupe quelque 7 000 des 35 000 membres des Teamsters au Québec. Nous souhaitons à Réjean la plus cordiale bienvenue au Bureau de la FTQ et, à Pierre Deschamps, nous disons un gros merci et bonne retraite!

## Enfin du changement à la Commission de l'équité salariale!

Depuis le temps qu'on le demandait. C'est maintenant chose faite! La Commission sur l'équité salariale du Québec a une nouvelle présidente: madame Rosette Côté. Mme Côté a travaillé pendant de nombreuses années à la CSQ où elle a occupé différents postes et s'est impliquée dans les dossiers concernant les femmes. Elle a également été l'attachée politique de l'ex-ministre Jeanne Blackburn (condition féminine) où elle a suivi de près le dossier.

La FTQ accueille favorablement cette nomination. Les défis que Mme Côté aura à relever sont nombreux. Nous lui offrons notre collaboration et lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Bulletin d'information  
publié par la  
**Fédération  
des travailleurs et  
travailleuses du Québec  
(FTQ)**

Président  
**Henri Massé**

Secrétaire général  
**René Roy**

545, boulevard Crémazie Est,  
Montréal, Québec H2M 2V1  
Téléphone: (514) 383-8000  
Télécopie: (514) 383-8001  
Courriel: ftq@ftq.qc.ca  
Portail FTQ: www.ftq.qc.ca

**Responsable**  
Carole Clément

**Collaboration**  
Claude Girard, pigiste;  
Louis Cauchy, Louis Fournier,  
Carole Gingras,  
Lola Lebrasseur,  
Sylvie Lépine, Louise Miller,  
Jean-Pierre Néron, FTQ

**Graphisme**  
Anne Brissette

Produit par des travailleuses  
et travailleurs syndiqués  
chez Litho Acme

**Tirage**  
57 500 exemplaires

Toute reproduction totale  
ou partielle des articles  
est permise, et même  
encouragée, à condition  
d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la  
Bibliothèque  
nationale du Québec

ISSN 0700-8783



## Faudra-t-il boycotter GM?

# GRANDE CAMPAGNE POUR SAUVER L'USINE DE BOISBRIAND

*«Nous ne souhaitons pas de boycottage pour le moment, mais aucun moyen de lutte n'est exclu. Si la décision de fermeture est maintenue, il y aura sûrement des mauvaises nouvelles GM. Je suis déjà surpris de constater combien d'automobilistes sont actuellement en réflexion quant à l'achat de leur prochaine voiture, y compris moi-même».*

C'est ce qu'a déclaré Henri Massé lors du lancement, fin janvier, d'une grande et spectaculaire campagne de la FTQ et des TCA pour le maintien des activités de l'usine GM à Boisbriand. Annoncée pour septembre prochain, la fermeture entraînerait la perte de plus de 10 000 emplois directs et indirects au Québec, une véritable catastrophe économique.

L'objectif n'est pas seulement d'empêcher le démantèlement de l'usine ouverte en 1965 mais de sauver l'industrie automobile au Québec. *«C'est la seule usine d'assemblage que nous ayons, nous l'avons payée à coup de subventions, elle nous appartient et nous allons la garder. Nous allons augmenter la pression sur GM et sur les gouvernements pour garder cette usine ouverte.»*



### Une large coalition

*«Nous sommes en train de bâtir la plus large coalition d'appui, dans tous les milieux, pour que le Québec ait sa juste part de cette industrie structurante créatrice d'emplois de qualité»,* a dit Luc Desnoyers, directeur des TCA-Québec et vice-président de la FTQ. Et les TCA-Canada vont mettre tout leur poids dans la balance en cette année de négociations des contrats qui expirent en septembre dans l'industrie automobile.

Les syndicats de la FTQ, tous engagés dans cette bataille, étaient représentés lors du lancement de la campagne par deux vice-présidents de la centrale: Michel Arsenault (Métallos) et Pierre Dupuis (SCFP).

La première action a eu lieu lors de l'ouverture du Salon de l'auto à Montréal. La caravane de campagne des syndiqués de GM, suivie d'une douzaine d'autobus, est partie de l'usine pour se rendre au stade olympique où l'on a distribué des

tracts pour sensibiliser les acheteurs de voitures.

### Tournée du Québec

Le 28 janvier, la caravane des TCA a pris la route pour une vaste tournée de tout le Québec, organisée avec la collaboration des dix-sept Conseils régionaux de la FTQ. Des rencontres sont prévues dans près d'une trentaine de villes pour sensibiliser la population à l'importance des enjeux. Une pétition circule déjà en vue de recueillir 100 000 signatures que l'on remettra à Québec et Ottawa. Les députés et ministres fédéraux et provinciaux reçoivent la visite des syndiqués, de même que les maires dont plusieurs ont déjà donné leur appui.

Lors de la conférence de presse de lancement de la campagne pour sauver l'usine GM de Boisbriand: Sylvain Demers, président TCA-1163 chez GM; deux vice-présidents de la FTQ, Pierre Dupuis (SCFP) et Michel Arsenault (Métallos); Henri Massé, président de la FTQ; Luc Desnoyers, vice-président de la FTQ (TCA); Jim O'Neil, secrétaire-trésorier TCA-Canada; Daniel Bélanger, président du comité de négociation TCA-1163.

## APPRIVOISER LE SYNDICALISME À L'ÉCOLE

L'intérêt de la FTQ pour les jeunes ne s'est pas concrétisé du jour au lendemain. Il est le fruit d'un processus qui a mûri au fil des ans et qui a donné des résultats à plusieurs niveaux. Le dernier-né, un partenariat avec le milieu scolaire amènera les militants et militantes de la FTQ de toutes les régions à rencontrer des jeunes sur les bancs d'école.



«Ça faisait vingt ans que je voulais avoir ce genre de contact avec les jeunes.»

Yves  
Champagne,  
TCA-1163

Cela se faisait depuis quelques années déjà: dans les écoles secondaires et spécialisées, dans les universités et à certains colloques, on rencontrait les jeunes pour discuter avec eux de syndicalisme. Dorénavant, ces interventions se tiendront de façon concertée à partir des régions.

Quand le Comité des jeunes de la FTQ a été mis sur pied, en 1999, il en a fait une priorité. L'an dernier, la FTQ a mis au point et testé un contenu de cours destiné aux jeunes, en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec. Un premier groupe de formateurs et formatrices sont déjà à l'œuvre dans plusieurs régions. En décembre et janvier, l'équipe de la FTQ dans Laurentides-Lanaudière a rencontré environ 160 élèves de la Polyvalente Lavigne, à Lachute.

Dans la classe de Claire Barbeau, enseignante en éducation économique (bientôt éducation à la citoyenneté),

environ la moitié des 28 jeunes travaillent: marché d'alimentation, dépanneur, pharmacie, restauration rapide et grande surface, des emplois typiques, en majorité non syndiqués. À quelques exceptions près, ils ignorent tout du Code du travail et de leurs droits en vertu de la loi des normes minimales du travail. Ils savent encore moins à quoi sert un syndicat.

### Boule de neige

C'est pour répondre à ce besoin que cette enseignante de secondaire 5, comme d'autres, a ouvert sa porte à Chantal Bertrand, représentante des jeunes au Conseil régional Laurentides-Lanaudière, à l'automne dernier. Depuis, les occasions se multiplient. «C'est la conseillère régionale de la FTQ, Lucie Clément, qui a la première présenté le projet à la commission scolaire. Ça m'a facilité la tâche auprès de la direction de la polyvalente», explique Chantal, qui coordonne le programme.

Laurentides-Lanaudière peut déjà compter sur une équipe d'une dizaine de formateurs et formatrices. Mais dix-sept jeunes ont reçu la formation et une autre session sera tenue au printemps. «On forme des tandems, ajoute Chantal. Une personne jeune et une d'expérience. C'est une bonne façon de prendre contact avec les étudiants et aussi de profiter de l'expérience d'un militant de longue date.»

Bien sûr, on s'ajuste aux besoins et aux circonstances. Par exemple, le jeu de rôle entre un jeune et un syndiqué d'expérience est un bon moyen d'attirer l'attention et l'intérêt. Mais attention au discours trop partisan, il suscite la méfiance.

«En général, les jeunes manquent d'information sur le rôle des syndicats et sur la parti-

«Il y en a qui sont syndiqués et qui ne le savaient même pas.»

Jocelyn John, AMI

icipation des membres, constate Jocelyn John, de l'Association des manœuvres interprovinciaux (AMI), un des formateurs. On le voit avec ceux qui arrivent dans la construction.» Son confrère Yves Champagne, du Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale et du transport (TCA-1163), enchaîne: «Notre

objectif est de toucher toutes les commissions scolaires de la région pour échanger avec le plus de jeunes possible.»

Avec ce programme de jumelage école-syndicat, nous faisons d'une pierre, deux coups: les jeunes apprennent à nous connaître et nous nous préparons à mieux les accueillir dans nos milieux de travail.



## INTÉGRER LES JEUNES : POURQUOI S'EN PRIVER ?

Depuis 20 ans, les conditions de vie et d'emploi des jeunes se détériorent. Ils s'appauvrissent en même temps que les emplois deviennent de plus en plus précaires. Et comme leur poids démographique a radicalement diminué comparé aux générations précédentes, leur pouvoir d'influence au sein de la société québécoise diminue.

Comme organisation syndicale, la FTQ est consciente du rôle qu'elle peut jouer pour améliorer la situation des jeunes et leur permettre de prendre leur place dans nos rangs et dans la société. Le mouvement syndical n'a pas les moyens de se priver de sa jeunesse. Il doit favoriser l'intégration et l'implication des jeunes dans ses structures pour enrichir notre action syndicale et assurer une relève bien formée.

### Des gestes concrets

La FTQ est passée à l'action: embauche d'un conseiller jeune; tenue d'un colloque sur les jeunes et le syndicalisme en janvier 2000; création du comité des jeunes de la FTQ; participation au Sommet du Québec et de la Jeunesse et à ses suites; création d'un fonds

étudiant en collaboration avec le Fonds de solidarité. Nous avons aussi publié une brochure sur le syndicalisme, en collaboration avec *Lettres en main*, un organisme dédié à l'alphabétisation et coproduit, avec la CSQ, un ouvrage intitulé *La vraie vie: ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas*.

La *Déclaration de politique jeunesse* de la FTQ a été adoptée au congrès de novembre dernier. Elle devient le pivot de nos actions pour rejoindre les jeunes, les informer et les sensibiliser au syndicalisme, pour susciter et faciliter leur implication dans nos structures syndicales et, de manière générale, pour «déprécariser» l'emploi. Car si plus de jeunes savent à quoi sert un syndicat et s'ils sont de plus en plus

nombreux à se syndiquer, ces femmes et ces hommes ont de meilleures chances d'avoir un emploi stable et de bonnes conditions de travail.

### Comment rejoindre les jeunes ?

Quelles sont les façons de rejoindre les jeunes? Nous en avons identifiées plusieurs:

- ▼ dans les écoles: des rencontres d'information auprès des jeunes du secondaire 4 et 5 pour leur faire connaître les avantages d'être syndiqué et les milieux de travail que nous représentons
- ▼ dans les milieux de travail: développer des programmes de stages en emploi; négocier de meilleurs moyens de concilier le travail, la famille et les études; favoriser l'arrimage entre la formation acquise sur les bancs d'école et celle obtenue en milieu de travail
- ▼ dans les syndicats: adapter et renouveler nos pratiques syndicales pour permettre aux nouveaux membres de prendre une part active à la vie syndicale.

L'équipe qui a démarré les rencontres école/syndicat dans Laurentides-Lanaudière: Yves Champagne (TCA-1163); Chantal Bertrand (SEPB-57), représentante des jeunes au conseil régional et membre du comité jeunes de la FTQ; Jacques Théoret, conseiller responsable des dossiers jeunes à la FTQ; Robert Émond, conseiller au recrutement à la FTQ; Jocelyn John, conseiller syndical de l'AMI.

# Investir dans le soutien à domicile

## ÇA URGE !

Le 20 janvier, lors d'une conférence de presse, la Coalition Solidarité-Santé, à laquelle participe la FTQ, a lancé un appel pressant au gouvernement du Québec pour qu'il concrétise son engagement d'injecter 300 millions \$ dans le soutien à domicile.

Les porte-parole de la Coalition Solidarité-Santé lors de la conférence de presse : Marc Laviolette, président de la CSN; Marie Pelchat, présidente de la coalition; Henri Massé, président de la FTQ; Monique Richard, présidente de la CSQ.



Les familles, les CLSC, les organismes communautaires, les syndicats, même le Vérificateur général ont déjà sonné l'alarme. Les besoins sont pressants. Il faut plus d'argent pour aider les personnes âgées à vivre le plus longtemps possible de façon autonome et dans la dignité.

### Le Québec à la queue

Selon les chiffres de 1999 - 2000, le Québec est la province qui investit le moins dans les services de soutien à domicile, soit 66 \$ *per capita* contre une moyenne de 83 \$ au Canada, 92 \$ en Ontario et 129 \$ au Manitoba.

Le Vérificateur général du Québec, dans son dernier rapport annuel, note que la contribution des proches et des familles se chiffre à 4 milliards \$ alors que les budgets de l'ensemble des CLSC pour les services à domicile pour

les personnes âgées n'atteint pas 300 millions \$. Ainsi, les familles, et majoritairement les femmes, sont de plus en plus sollicitées pour pallier les lacunes du système.

### Une vraie loterie

Pour Henri Massé, président de la FTQ, on ne peut accepter que seulement 65 % des personnes en perte d'autonomie puissent recevoir des services à domicile en 2002, comme ce sera le cas dans la région de Montréal. «*Ça veut dire que 20 000 personnes âgées seront laissées à elles-mêmes, comme le prévoit le plan de la Régie régionale de Montréal. C'est carrément indécent !*»

À l'échelle du Québec, plus d'un million de personnes sont touchées par des incapacités. «*Nous ne pouvons pas laisser aller la situation, dit Henri Massé. On en mesure les conséquences dans les urgences des hôpitaux. Il faut de la prévention, du dépitage. Le gouver-*

*nement ne peut pas attendre une paralysie du système de santé public avant de réagir. On parle de personnes en chair et en os, non pas de statistiques ou de marchandises. On parle de nos parents, de nos grands-parents, de personnes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à l'essor de notre société. Elles n'ont pas à être ballottées dans la loterie de ceux qui auront la chance d'obtenir dix minutes de services à domicile par semaine.*»

Les membres de la coalition ont rappelé que le rapport Anctil, jamais rendu public, a clairement établi qu'avec des soins à domicile adéquats, l'État peut épargner jusqu'à 60 % des coûts qu'il assumerait en centres d'accueil et en soins hospitaliers. Une bonne façon d'assurer la viabilité à long terme de notre système public de santé.

La *Coalition Solidarité-Santé* regroupe une quarantaine d'organismes dont les grandes centrales syndicales, plusieurs syndicats dont le Syndicat des employées et employés de service (SQEES-298) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affiliés à la FTQ, des associations de défense des droits et de nombreux regroupements communautaires de toutes les régions du Québec.

# Journée internationale des femmes

## POUR SOULIGNER LE 8 MARS

Depuis plusieurs années, la FTQ participe aux travaux de la coalition des groupes syndicaux et de femmes du Québec sur la Journée internationale des femmes, le 8 mars.

Nous vous invitons donc à souligner l'événement 2002 sous le thème *Contre les violences faites aux femmes... La paix en toute complicité*. Poursuivons notre réflexion et notre travail syndical pour faire obstacle à toutes ces violences dont sont victimes les femmes, au travail et dans la société.

Pour soutenir les activités dans les milieux de travail et les régions, la FTQ met le matériel suivant à votre disposition, dans les **conseils régionaux FTQ seulement** :

- ▼ affiche thématique (gratuite)
- ▼ épinglette (2 \$)

## NOUVElles

Le Service de la condition féminine a produit un numéro spécial du bulletin *NouvElles* pour l'occasion.

## ACTIVITÉS RÉGIONALES FTQ

Chaque année, la vente d'épinglettes «8 mars» permet aux conseils régionaux FTQ d'organiser des activités pour les travailleuses des syndicats affiliés. Voici le programme des régions cette année :

### FTQ Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

**8 mars**

«5 à 7» traitant des violences faites aux femmes; discus-

sions, humour, prix de présence. À Rouyn-Noranda (endroit à confirmer). Bienvenue à toutes et tous.

**Responsable: Louiselle Luneau**

### FTQ Haute-Yamaska

**11 mars**

«5 à 7» avec conférencières, dont une vice-présidente FTQ, sur la thématique *Contre les violences faites aux femmes – La paix en toute complicité*. Activité et lunch au Conseil régional, au 370, rue Principale, Granby. Pour toutes et tous: c'est gratuit !

**Responsable: Paule-Ange Néron**

### FTQ Laurentides-Lanaudière

**7 mars**

«5 à 7» humoristique sur *La paix en toute complicité* ! au 330, rue Parent, Saint-Jérôme. Un buffet sera servi. Toutes et tous y sont conviés : c'est gratuit !

**Responsable: Lucie Clément**

### FTQ Montréal Métropolitain

**8 mars**

Spectacle de l'Intersyndicale au Spectrum avec les Tubes et Nathalie Choquette. L'admission est de 12 \$ - les places sont limitées.

**Responsable: Nicole Milhomme**

### FTQ Québec-Chaudière-Appalaches

**8 mars**

«5 à 7» sur la thématique des violences faites aux femmes, avec conférencière. L'activité aura lieu au bureau du Con-

seil régional, 5000 boul. des Gradins, Québec. Tout le monde est invité et c'est gratuit!

**Responsabl: Christiane Denis**

### FTQ Richelieu

**8 mars**

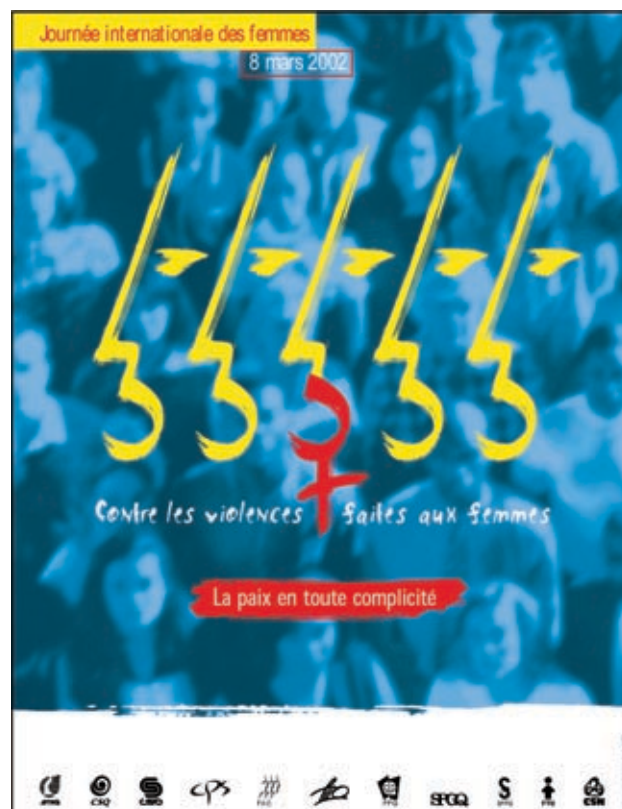
Conférence avec une vice-présidente FTQ sur la violence en milieu de travail. L'activité aura lieu dès 13 h, suivie d'échanges et d'un souper payant au Vieux-Duluth. Bienvenue !

**Responsable: Jocelyne Chagnon**

### Complexe FTQ à Montréal

**7 et 8 mars**

Durant deux jours, des militantes du SQEES-298 exposent leurs toiles à la mezzanine du Complexe FTQ, 500, boul. Crémazie Est. La thématique illustrée: la conciliation travail-famille. Certaines des créations pourront être vendues et une partie des recettes (10 % du prix de vente) ira à une maison pour femmes en difficultés. Venez en grand nombre !



# Au gouvernement de bouger

## ENTENTE FTQ SUR LA MACHINERIE DE PRODUCTION

Au congrès de la FTQ en novembre dernier, une résolution a été adoptée à l'unanimité avec ovation debout. Elle réclame l'intervention du gouvernement du Québec pour concrétiser une entente sur la machinerie de production intervenue entre les syndicats de la construction de la FTQ et des affiliés du secteur public et du secteur industriel: le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), le Syndicat des Métallos, le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale et du transport (TCA), le Syndicat des Teamsters et l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA).

### De quoi s'agit-il ?

Ce membre de la section locale 1148 de l'AIMTA, chez Frigidaire Canada, effectue une réparation sur une machinerie de production de la chaîne de montage.

Les travaux liés à l'installation, à l'entretien et à la réparation de la machinerie de production constituent le cœur de la construction industrielle. On retrouve ces machineries et équipements dans les usines, les manufactures, les mines, les raffineries, les papeteries bref, dans tous les secteurs où on fait de la production. Avant 1968, ces travaux étaient réservés

aux travailleurs de la construction. Depuis lors, des amendements législatifs et la jurisprudence ont transformé la réalité de façon importante.

Le marché a vu naître une industrie secondaire de la construction et a favorisé le travail au noir. Les employeurs professionnels de l'industrie de la construction sont en compétition avec des sous-traitants qui ne sont pas soumis aux mêmes conditions de



Clément L'Heureux, SCEP

travail, par exemple les salaires, les avantages sociaux, les horaires de travail.

Depuis plus de dix ans, des représentations ont été faites auprès des gouvernements successifs pour assujettir la machinerie de production à la *Loi sur les relations du travail dans la construction*. Sans résultat. Au moment d'écrire ces lignes, des discussions intensives avaient lieu avec le gouvernement Landry pour donner suite à l'entente intervenue entre les syndicats de la FTQ et concrétiser cette demande.

Et la FTQ maintient la pression. «*Nous avons un programme d'action concret pour sensibiliser davantage nos élus à l'urgence d'agir*», indique le président Henri Massé.

### Qui fait quoi ?

Les entrepreneurs et les syndicats de la construction ne réclament pas l'ensemble des travaux liés à la machinerie de production. Les travaux d'entretien et de réparation dans les grandes industries seront toujours accomplis par leurs salariés syndiqués. Et les affiliés concernés se sont



clairement entendus sur qui fait quoi.

«Avec l'entente FTQ et l'appui des syndicats industriels, nous avons un argument de poids, dit Jean Lavallée, porte-parole du Conseil conjoint de la construction et vice-président de la FTQ. Monsieur Landry s'est d'ailleurs engagé à régler le dossier avant la fin de l'année 2002».

## Secteur industriel

Durant les débats au congrès, Clément L'Heureux, vice-président exécutif du SCEP, a rappelé que des discussions constructives avaient eu lieu depuis 1993, qui s'étaient intensifiées durant la semaine du congrès, et que le dialogue devrait se poursuivre dans l'avenir entre les différents syndicats de la FTQ.

Il a fait référence au discours du président Henri Massé : «C'est en se serrant les coudes qu'on va réussir à avancer, à avoir de meilleures conditions de travail et un meilleur environnement de travail. Le SCEP est prêt à relever le défi de la solidarité avec les gens de la construction.»

Dans plusieurs usines du secteur industriel représentées par le SCEP, dans le papier par exemple, l'installation de la machinerie de production est assurée par les travailleurs de la construction ou le fabricant, alors que l'entretien et



Pierre Dupuis, SCFP

la réparation sont faits par les salariés syndiqués de l'entreprise.

## Les édifices publics

Le SCFP fait aussi partie de l'entente. Son directeur québécois, Pierre Dupuis, rappelle que son syndicat avait déjà mis cette entente en application avec les syndicats de la construction depuis plusieurs années.

«Et ça va très bien avec eux, souligne Pierre Dupuis. Malheureusement, des employeurs s'appuient sur certains règlements pour nous dire qu'ils ne peuvent pas donner ce travail à nos membres. On parle de changer une porte de place ou de réparer un mur, des réparations de cette nature-là.»

Les membres du SCFP dans les municipalités, les universités, les écoles et les centres hospitaliers font déjà ces travaux de rénovation ou de réparation. Le syndicat estime que le gouvernement doit accepter l'entente de la FTQ sur la machinerie de production pour clarifier la situation. «C'est important pour que nous puissions intervenir dans nos milieux de travail et que la réalité reflète l'entente négociée entre les syndicats de la FTQ», conclut Pierre Dupuis.

## Des impacts sur les métiers

Selon des données de la Commission de la construction du Québec (CCQ), on évalue en moyenne à 20 millions par année les heures de travail perdues par les ouvriers de la construction dans la machinerie de production; cela au profit d'entreprises hors construction largement non-syndiquées, ce qui encourage le travail à rabais et au noir.

«Tout ça a un impact majeur sur les revenus des membres, ceux de la CCQ et la formation de la main-d'œuvre, en plus de l'impact sur les revenus du gouvernement à cause du travail au noir, précise Gérard Cyr, de la section locale 144 des plombiers, un des artisans du retour à la FTQ des syndicats internationaux des métiers de la construction. On demande que les travaux soient assujettis à la construction surtout pour la grosse industrie et l'industrie lourde, comme la métallurgie et les raffineries.»

Cela exclut le secteur résidentiel, commercial et institutionnel, les salariés des fabricants de cette machinerie et ceux des utilisateurs, c'est-à-dire les entreprises du secteur industriel syndiquées.



Jean Lavallée, Métallos

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE NOUS CONCERNE TOUJOURS

Différentes situations peuvent amener un syndicat à s'impliquer dans la formation professionnelle de ses membres. La formation en emploi est désormais un objet de négociation à peu près incontournable dans nos milieux de travail. Les changements survenus ces dernières années ont amené la FTQ à revoir son guide d'action sur le sujet.

À la FTQ, la formation en emploi est une priorité syndicale depuis 1990. Nous avons adopté des orientations et développé des pratiques pour nous aider à prendre en charge ce dossier, tant dans notre action syndicale auprès des membres que dans nos rapports avec l'employeur.

En 1995, la FTQ a produit un guide sur la négociation de la formation en emploi et déve-

loppé une formation spécialisée pour appuyer le travail des syndicats locaux. Depuis lors, des changements majeurs sont survenus. Une loi a été adoptée pour obliger les entreprises à investir dans la formation de la main-d'œuvre. On a assisté au développement de nombreux comités sectoriels qui contribuent au développement de la formation de la main-d'œuvre en emploi et de la relève. Un nouveau programme d'apprentissage en milieu de travail a été élaboré pour former et qualifier la main-d'œuvre en emploi.

### Du nouveau

Ce contexte, de même que les progrès que nous avons réalisés dans de nombreux milieux de travail, ont amené la FTQ à revoir son guide d'action. Présenté dans un cartable, il comporte toujours une démarche de réflexion sur le milieu de travail et l'action syndicale. On y retrouve aussi des informations ainsi que des exercices pour nous aider

*«La compétition dans notre secteur est de plus en plus féroce et nous pensons qu'il faut agir rapidement, notamment en intégrant les nouvelles technologies et en formant nos membres de façon à demeurer compétitifs et à protéger ainsi nos emplois.»*

dans la négociation avec l'employeur. On y parle du suivi de la négociation, dont le fonctionnement du comité paritaire de formation, l'élaboration du plan global, l'évaluation des besoins et l'élaboration de plans spécifiques de formation.

Les annexes présentent diverses informations: sur les programmes et organismes de formation, sur la loi 90 (1%), sur les sources de subvention, les acteurs gouvernementaux et plus. Des exemples de fiches d'information, de clauses négociées et de grilles de suivi des travaux du comité paritaire sont aussi inclus en annexe.

On peut se procurer le guide au coût de 15 \$ (plus les frais d'envoi) en s'adressant au Service de documentation de la FTQ, au (514) 383-8025. La prochaine session de formation aura lieu du 21 au 26 avril. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Service de l'éducation de la FTQ pour plus de détails.

*«Nous avons réalisé que plus de 20% de nos membres prendront leur retraite durant les cinq prochaines années et nous considérons qu'il est urgent de mettre à profit leur expérience pour former les jeunes qui prendront la relève.»*



*«L'employeur veut mettre en place tout un programme de formation et nous voulons avoir notre mot à dire, à la fois sur son contenu et sur le choix des personnes qui seront formées.»*

# À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JANVIER - FÉVRIER 2002

## BÉRYLLIOSE

### Les employeurs doivent prendre leurs responsabilités

**Le Béryllium (Be), ce métal pur très prisé pour la fabrication d'alliage résistant, notamment à la traction, est très nocif lorsque inhalé sous forme de poussières ou de fumées.**

Bien que découvert en 1798, ce n'est qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle qu'on a constaté que l'ajout de 2% de Be au cuivre multipliait sa résistance par six. Son usage est devenu très populaire en même temps que se sont amplifiés les risques d'exposition des travailleurs aux fumées et poussières résultant, par exemple, des procédés d'affinage. Au Québec seulement, à la fin du mois de juillet 2001, un total d'environ 2 760 entreprises pouvaient faire l'objet d'une opération de dépistage chez les travailleurs exposés au Be.

#### **La responsabilité sociale des employeurs**

À la Source a rencontré René Bellemare, responsable du Service de santé-sécurité du Syndicat des Métallos. Il revenait justement de Murdochville où il a rencontré, en groupes et individuellement, des travailleurs de la Fonderie Mine Gaspé, appartenant à Noranda. Les résultats actuels démontrent que 13 travailleurs sont atteints des suites de

SUITE EN PAGE 12



MICHEL DAIGNEAULT

Fonderie Mine Gaspé

# Milieus à risque

Mines, fonderies/récupération, recyclage des métaux, électrodes de soudage, fabrication de bâtons de golf, bicyclettes de compétition, ateliers d'usinage, militaire, aérospatiale, automobile, électronique, communications, ordinateurs, les personnes travaillant près des procédés, comme celles oeuvrant pour l'environnement ou dans le secteur des prothèses dentaires, les gardiens de sécurité, les techniciens de laboratoire, les employés d'entretien et de bureau et même les familles (si les poussières se retrouvent à la maison).

l'exposition au béryllium. De ce groupe, neuf travailleurs sont aux prises avec la béryllose chronique alors que quatre sont diagnostiqués sensibilisés au béryllium. D'autres résultats sont attendus pour cette entreprise.

Dans l'Est de Montréal, des travailleurs d'une autre usine représentée par les Métallos sont aussi frappés par cette maladie. Il s'agit de Noranda, affinerie CCR. Les données actuelles rapportent que deux travailleurs sont atteints de béryllose chronique et onze sont sensibilisés.

C'est donc une réalité très dure qui frappe les travailleurs de ces deux entreprises et l'évolution de ce dossier est suivie de très près. Leur message est clair : « Nous avons donné nos efforts et

*nos énergies au travail. Aujourd'hui, la compagnie a une responsabilité morale envers nous tous. Il doit y avoir réparation autant de la CSST que de la haute direction de la compagnie. »*

*« Ces travailleurs vivent des situations très dures, psychologiquement, professionnellement, socialement et aussi sur le plan familial. J'ai vu un travailleur, par exemple, demander une hypothèque à la banque. La banque consulte les assurances du travailleur, avec sa permission, et le prêt est refusé en raison du risque. Des travailleurs témoignent aussi retrouver les mêmes problèmes lorsqu'il s'agit d'un prêt personnel. Il semble que ce n'est que la pointe de l'iceberg. Qu'en est-il de la situation lorsqu'un travailleur est en recherche d'emploi et qu'il déclare sa condition physique pulmonaire ? », s'interroge René Bellemare.*

Bien que l'employeur assure actuellement les frais financiers importants du suivi médical des travailleurs, il doit comprendre et assumer que les effets de la maladie dépassent largement les symptômes physiques ressentis. Toute la vie économique, sociale et familiale des travailleurs est grandement affectée. « La vie ne s'arrête pas à la porte de l'usine ou de la fonderie ! », insiste René Bellemare.

## Pas de panique

Comme le souligne le responsable en santé et sécurité des Métallos, même si la situation est difficile, il faut éviter de créer un climat de panique. « Je ne dis pas qu'il faut banaliser l'exposition des travailleurs au béryllium. Ce que je dis, c'est qu'il faut prendre tous les moyens pour obliger les employeurs à fournir un environnement de travail sécuritaire et à prendre très au sérieux la prévention. »



JACQUES LAVOIE

René Bellemare, responsable du Service de santé-sécurité du Syndicat des Métallos

## La béryllose se traite mais on n'en guérit pas

La béryllose chronique survient habituellement après 5 à 15 années d'exposition. Mais une simple exposition de 3 mois au béryllium peut entraîner un développement de la maladie 40 ans plus tard ! Les symptômes : toux et essoufflement surtout à l'effort, fatigue, fièvre, transpiration la nuit, perte de poids et douleurs à la poitrine. Une étude prospective du Dr Lee Newman à Denver montre que sur 70 cas en cours, environ 10 % des cas sensibilisés développent la maladie. Selon une étude du Département américain de l'énergie, 47 % des sensibilisés ont développé la maladie. La Béryllose peut être traitée mais non guérie. Un dépistage précoce permet un meilleur contrôle de la maladie. Une fois exposé, le Be retenu dans les poumons constitue un risque pour le reste de la vie.

## La mobilisation, ça donne des résultats !

### Noranda, affinerie CCR



Denis Matteau, président  
de la section locale 6887  
des Métallos, Affinerie CCR

Chez les Métallos, deux cas bien concrets prouvent que la mobilisation, l'information et la sensibilisation donnent des résultats tangibles. Chez Noranda, affinerie CCR, le comité de santé-sécurité de la section locale 6887 a fait fermer pendant un an la fosse à scories qui existait depuis 60 ans, à cause de la poussière<sup>1</sup>. Puis, par l'action syndicale, les travailleurs ont réussi à réduire le niveau de poussière et de dangerosité du Be dans l'usine. Après l'adoption d'un plan d'action, les travailleurs ne touchent à rien tant qu'ils n'ont pas accès aux résultats de l'échantillonnage des matières à manipuler. De plus, des secteurs de l'usine ont été isolés, des vestiaires doubles ont été installés avec port obligatoire de masques et survêtements qui doivent être jetés à la sortie. Enfin, 164 travailleurs des secteurs exposés au Be font l'objet d'un suivi biologique.

### Fonderie Gaspé



Jean D'Arc Beaudin, président  
de la section locale 6086,  
Métallos

À la Fonderie Gaspé, au printemps 2001, plus de 250 travailleurs avaient été testés. Le syndicat étend également le dépistage aux conjointes ainsi qu'aux retraités. La lecture des quantités de poussières dans l'environnement a été effectuée dans les zones à risque et est toujours en place. Les méthodes de travail ont été revues. Les travailleurs sont également suivis par un psychologue pour les aider à faire le point.

1. Source : Le Métallo/janvier-février-mars 2001

## Laver les vitres en toute sécurité



ARCHIVES CSST

décélées, ce type de bossoir n'a pas la résistance nécessaire pour supporter l'application de forces latérales lors de l'utilisation de la plate-forme suspendue.

La CSST a dévoilé récemment les conclusions de son rapport d'enquête sur l'accident qui a coûté la vie à un laveur de vitres, le 3 octobre 2000 à Montréal. Le travailleur est tombé depuis une plate-forme servant au nettoyage des vitres. Cet accident résulte notamment du bris d'un des dispositifs retenant les câbles de la plate-forme à partir du toit, un bossoir, ce qui a laissé la plate-forme suspendue par un seul câble. Une inspection visuelle par les inspecteurs de la CSST a permis de déceler des fissures sur la plupart des bossoirs de l'édifice concerné. D'autres bossoirs de conception similaire ont été examinés sur d'autres édifices de l'Île de Montréal et des fissures y ont également été trouvées. Le concepteur-fabricant du type de bossoir impliqué, l'entreprise Pro-Bel, a été informé de la nécessité d'apporter des modifications à ce modèle de bossoir (#55-N-91-269). Selon les expertises effectuées dans le cadre de cette enquête, il est constaté que, indépendamment des fissures

# La lésion professionnelle : un drame oublié...

La Fondation Docteur Benoit Deshaies a pour mission d'aider les personnes vivant sous le seuil de faible revenu, tel qu'établi par Statistiques Canada, qui ont subi une lésion professionnelle, reconnue ou non. L'aide de la Fondation comprend : des soins cliniques généraux et spécialisés; de l'expertise médicale en appui à une réclamation en vertu des lois sur les accidents du travail et les maladies professionnelles; des services professionnels de soutien et d'écoute active ainsi que des services d'accompagnement par des bénévoles.

À plus long terme, la Fondation consacre une partie des fonds recueillis à la recherche et à des activités de prévention des maladies et des accidents du travail. La Fondation soutient une équipe responsable d'effectuer des études sur les environnements de travail.

Parmi ses projets, la Fondation souhaiterait fonder une « Maison des travailleuses et des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle qui, issus de l'extérieur de la grande région de Montréal, pourraient être hébergés à peu de frais, sinon gratuitement, pour toute la durée de leur prise en charge par une équipe médicale professionnelle multidisciplinaire.

## Une aide bien tangible

En 2001, la Fondation a créé un comité chargé d'analyser les demandes provenant de personnes victimes de lésions professionnelles, et qui rencontrent les règles de la Fondation dans le but de leur fournir les soins que requiert leur état.

À ce jour, 22 personnes provenant de plusieurs régions – Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Montérégie, Montréal et Québec – bénéficient de l'aide de la Fondation et environ 15 500 \$ ont déjà été versés aux spécialistes pour assumer les expertises, la défense devant les tribunaux administratifs ou les soins requis par leur état.

## La Fondation tiendra une **Soirée vins et fromages**

le mercredi 20 mars 2002  
au Jardin botanique de Montréal.  
Les membres du conseil  
d'administration souhaitent  
vous y accueillir en grand nombre.

Comment rejoindre la Fondation :  
téléphone : (514) 331-1937  
télécopieur : (514) 331-0141  
courriel :  
fondationdbdeshaies@videotron.ca

## Les oubliés du système

En 1999, sur les 160 340 demandes qu'elle a reçues, la CSST a donné suite à 133 406 demandes reliées à des accidents du travail et à 5 221 reliées à des maladies professionnelles. Mais les réclamations refusées, les dossiers en suspens et d'autres dont le sort est inconnu totalisent 21 713 demandes (Rapport annuel d'activités 1999 de la CSST). En étant très conservateur, on peut facilement présumer que, parmi ces 21 713 personnes, 217 d'entre elles, soit 1 % sont probablement sans travail, vivent sous le seuil de la pauvreté, ont besoin de services non couverts par les régimes d'assurance publics ou privés.

## Rencontre des plaideuses et plaideurs en santé et sécurité de la FTQ

Cette rencontre annuelle aura lieu à l'Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe, les 25 et 26 avril 2002. Un mot de bienvenue sera prononcé par le président de la FTQ, Henri Massé. Un des points forts de cette rencontre sera sans contredit l'examen « live » de quatre pathologies des membres supérieurs par le Dr Claude Bouthillier, physiatre, suivi d'un échange avec les participants sur ce que devrait comporter un bon examen médical.

Un volet de la rencontre permettra de se familiariser avec la recherche de la jurisprudence, de la doctrine et des informations médicales sur Internet (sites gratuits et payants). Autre temps fort de la rencontre, les plaideuses et plaideurs pourront, en plénière et en ateliers, évaluer les méthodes de contre-interrogatoire d'un témoin expert, par la projection d'une vidéo et par l'analyse du dossier patronal et du dossier syndical.

Vous pouvez vous inscrire sur place le jeudi 25 avril de 11 h à 12 h ou encore télécharger la fiche d'inscription sur le portail Internet de la FTQ au [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca). Pour toute information supplémentaire sur les inscriptions, vous pouvez communiquer avec Diane Bélanger au (514) 383-8045.

## LA FTQ GARDE LE CAP

Pour la FTQ, la Semaine du français 2002 s'ouvrira sur une invitation à continuer de faire de la francisation des milieux de travail une bataille de tous les instants.

Le secrétaire général, René Roy, estime qu'il est essentiel de se préoccuper de la situation du français au travail. «*Si les efforts consentis par les affiliés de la FTQ dans certains secteurs (aérospatiale, bureaux, garages, vêtement) ont donné des résultats, il y a encore du travail qui nous attend. Si on ne veut pas se réveiller dans quelques années avec des constatations douloureuses, il faut s'y mettre, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises. La loi ne s'est jamais appliquée aux entreprises de moins de cinquante employés. Et comme la plupart des immigrants récents se retrouvent dans les PME pour travailler, il est clair que l'enjeu est important*», indique René Roy.

### Y serez-vous le 15 mars ?

Le 15 mars, la FTQ propose à ses affiliés une journée de discussion portant justement sur le français au travail. Que vous travailliez dans une entreprise où le français trouve toute sa place ou que ce soit le contraire, venez nous faire part de vos expériences.

La journée sera consacrée entièrement à la francisation des entreprises. En plus de

nous permettre de faire un bilan de l'état d'avancement du français dans les milieux de travail, ce sera l'occasion d'exprimer notre point de vue aux représentants et représentantes du gouvernement.

Si vous n'avez pas reçu votre formulaire d'inscription par la poste, demandez-le en communiquant avec le Service de la francisation au (514) 383-8040 ou obtenez-le en visitant le site de la FTQ ([www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)).

### La Francofête 2002

Puis, du 16 au 24 mars 2002, c'est la *Francofête*. Depuis cinq ans, c'est sous ce thème bien connu que l'Office de la langue française (OLF) et ses partenaires organisent la Semaine du français.

À cette occasion, l'OLF présente un programme d'activités varié pour fêter la langue française à Montréal, à Québec et dans toutes les régions. Les jeux linguistiques ainsi que le programme détaillé des activités qui se dérouleront au cours de la semaine figurent dans le site de la *Francofête* ([www.francofete.qc.ca](http://www.francofete.qc.ca)).

*La FTQ vous invite à célébrer votre fierté de travailler en français*



La *Francofête*, c'est aussi la Semaine du français au travail. Pour l'occasion, la FTQ a renouvelé son matériel promotionnel. Vous pouvez vous procurer affiches, affichettes, dépliants et autre matériel promotionnel, soit en remplissant le formulaire qui a été adressé à l'ensemble des affiliés, soit en l'imprimant à partir du site Internet [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca), ou encore en communiquant avec le Service de la francisation de la FTQ au (514) 383-8040.

## L'OBLIGATION D'ACCOMODEMENT FAIT SON CHEMIN

Le droit d'accomodement – et l'obligation qui en découle – est une notion qui fait de plus en plus son chemin dans le droit du travail québécois. Ce droit consacré par les chartes québécoise et canadienne a été reconnu dans plusieurs décisions de la Cour suprême du Canada qui ont tracé la voie à d'autres décisions. Cela crée une nouvelle jurisprudence sur laquelle s'appuyer.

### Cour supérieure

Une décision de la Cour supérieure du Québec du 13 novembre 2001 casse deux décisions de la Commission des lésions professionnelles (CLP) à l'encontre d'un travailleur

### Une question de dignité

Pour le président de la FTQ, la notion d'accomodement est primordiale : «Lorsqu'on voit comment les employeurs trouvent si facilement de la place en assignation temporaire, ils devraient avoir les mêmes réflexes pour les personnes qui ne sont plus en mesure d'exercer leur travail, que ce soit à la suite d'un accident du travail, d'un accident de la route ou toute autre raison, dit Henri Massé. Il faut que les employeurs prennent leurs responsabilités de bon citoyen. C'est une question de dignité humaine pour le monde de participer à la vie active.»

victime d'un congédiement à la suite d'une lésion professionnelle. C'est la première fois que la Cour supérieure reconnaît qu'un employeur ne peut mettre fin à l'emploi d'un travailleur pour la seule raison que celui-ci est incapable d'occuper son emploi en raison de son handicap.

Le préposé à l'entretien souffre d'entorse lombaire et la CLP a conclu que l'employeur a prouvé que le congédiement a eu lieu pour «une autre cause juste et suffisante», soit en raison d'une condition personnelle. La Cour établit que le travailleur a été congédié à cause de son handicap et que cela constituait une violation des droits fondamentaux protégés par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

### Un droit fondamental

La décision indique que l'obligation d'accomodement découle d'un droit fondamental, soit le droit à l'égalité. Elle rappelle que la Charte québécoise a un

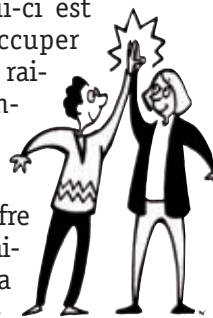
caractère «quasi constitutionnel lui assurant une suprématie de principe par rapport aux lois ordinaires».

Le juge Richard Mongeau fait référence à plusieurs décisions et cite notamment un extrait de l'arrêt Meiorin (Cour suprême 1999) selon lequel «les employeurs qui conçoivent des normes pour le milieu de travail doivent être conscients des différences entre les personnes...». Il fait un rapprochement entre cet arrêt et la cause qu'il entend. Il conclut que le tribunal administratif s'est trompé en refusant de s'immiscer dans le pouvoir de gestion de l'employeur. Il demande à la CLP de réétudier la plainte du travailleur. Toutefois, on peut penser que l'employeur portera la cause en appel.

### Tribunal d'arbitrage

Une autre décision a été rendue le 2 octobre 2001 par l'arbitre Jean-Yves Durand concernant une travailleuse congédiée à cause de restrictions fonctionnelles l'empêchant d'occuper son emploi habituel. Son syndicat, la section locale 500 des TUAC, a demandé à l'employeur d'accomoder la travailleuse mais celui-ci a prétendu que les contraintes étaient excessives.

La travailleuse cumulait trente ans d'ancienneté comme préposée aux viandes et à la charcuterie. Elle était régulièrement exposée à des températures très froides (congélateurs et réfrigérateurs). Elle a développé des problèmes graves d'arthrose aux mains. L'arbitre a répondu aux deux griefs déposés en réintégrant la travailleuse à son emploi à temps partiel avec obligation d'accomodement.



# Camionnage au port de Montréal

## LES TEAMSTERS GAGNENT LA BATAILLE

Vous souvenez-vous du coup de force de la CSN dans le port de Montréal, il y a un peu plus d'un an, qui s'est terminé en queue de poisson pour les camionneurs du transport de conteneurs que la centrale prétendait représenter? En décembre 2001, c'est le Syndicat des Teamsters (FTQ) qui a signé le premier contrat de travail pour ces camionneurs, dans l'une des plus grandes entreprises de transport intermodal, la compagnie Hervé Lemieux.

«D'une durée de cinq ans, le contrat sert maintenant de modèle dans le secteur», dit Jean Chartrand, le négociateur de la section locale 106 des Teamsters. Les quelque 150 camionneurs salariés et 50 camionneurs indépendants de Hervé Lemieux ont notamment obtenu des hausses de salaire annuelles de l'ordre de 3,8% en moyenne, un plus grand nombre de congés et une gamme d'avantages sociaux comme un régime d'assurances.

Un deuxième contrat a été négocié chez un autre grand employeur, la compagnie Transpel. Il devrait aussi s'appliquer bientôt dans les autres entreprises où les camionneurs sont nouvellement accrédités avec la section locale 106: J.A.F. Transport, Transport G.T. Express, Harlyn Transport et Chalut Transport. La campagne de syndicalisation se poursuit.

Jean Chartrand conclut: «Ce sont les Teamsters et la FTQ qui ont finalement gagné l'accréditation syndicale des camionneurs et qui signent les contrats. La CSN a dû, entre autres, payer aux compagnies lésées des dommages-intérêts de quelques millions à ce jour. De plus, beaucoup de camionneurs qu'elle avait conduit à l'abattoir ont dû payer des amendes et ont écopé de dossiers criminels. Enfin, et c'est bien le pire, beaucoup ont même perdu leur emploi.»

## Camionneurs indépendants LES MÉTALLOS SONT LÀ!

*«L'Association professionnelle des chauffeurs de camions du Québec (Métallos-FTQ) est en bonne position pour recueillir un maximum d'adhésions lors du vote qui aura lieu prochainement auprès de tous les camionneurs indépendants qui n'ont pas encore signé de carte d'adhésion», annonce Mario Sabourin, le nouveau président de l'association.*

Le vote se tiendra sous la supervision de la Commission des transports du Québec, dans le cadre de la nouvelle loi qui régit maintenant ce secteur. La Commission a déjà statué qu'il y a trois associations reconnues: la FTQ (Métallos), la CSN et la CSD. L'adhésion à l'une d'elles est désormais obligatoire. Une période de changement d'allégeance aura lieu tous les trois ans, un peu sur le modèle du secteur de la construction.

Près de 5 500 camionneurs indépendants sont concernés par l'application de la loi, votée à la suite d'une longue bataille menée en particulier par les Métallos et la FTQ. Les Métallos offrent déjà à leurs membres camionneurs, depuis plusieurs années, toute une gamme de services, par l'entremise notamment de la Coop des camionneurs.

Entre-temps, les représentants des syndicats, des donneurs d'ouvrage et du ministère des Transports poursuivent leurs travaux au sein du Forum sur le camionnage, une instance de concertation prévue par la nouvelle loi. Le Forum a pratiquement terminé la confection du contrat-type qui devra régir les relations entre les camionneurs indépendants et les donneurs d'ouvrage.



ARCHIVES SYNDICAT DES MÉTALLOS

## UNE TÂCHE DÉLICATE MAIS NÉCESSAIRE

Un accord de coopération dans le domaine du travail existe entre le Canada et le Chili, similaire à celui signé avec les États-Unis et le Mexique. C'est dans ce cadre que la FTQ a participé à un séminaire sur l'élimination du travail des enfants tenu au Chili, en novembre 2001. Le séminaire regroupait des hauts fonctionnaires de l'Argentine, du Chili et du Canada, ainsi que des représentants des milieux socio-économiques, de l'OIT et de l'UNICEF.



JEAN-PIERRE NÉRON

Les petits métiers exercés dans une rue piétonnière de la capitale chilienne, Santiago.

Le Chili, un des plus grands pays d'Amérique du Sud, est une longue pointe de 4 500 km longeant le Pacifique et bordée à l'est par la Cordillère des Andes. Le tiers de ses quinze millions d'habitants sont concentrés dans la capitale, Santiago. Le directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), Juan Somavia, est chilien.

Personne n'a oublié le coup d'État de 1973 qui a coûté la vie au président Salvador Allende et instauré le régime dictatorial d'Augusto Pinochet, jusqu'à l'aube des années 90. Bilan: 50 000 morts, 400 000 personnes emprisonnées et un million d'exilés. Le Québec en a d'ailleurs accueilli un bon nombre.

Sous des apparences modernes, le Chili cache encore beaucoup de pauvreté. Le Séminaire sur le travail des enfants et la problématique homme-femme dans la nouvelle économie a mis en lumière plusieurs dimensions de la pauvreté des familles, celle des femmes et des enfants. Représentant la FTQ, le conseiller syndical Jean-Pierre Néron avait participé aux travaux de l'OIT ayant mené à l'adoption de la Convention internationale 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, en 1999.

### Des suggestions québécoises

Au Chili, le confrère Néron a été invité à parler de l'expérience du Québec en matière de politiques sociales. Il a donné en exemple les garderies à 5 \$, l'équité salariale et l'amélioration du régime de congés de maternité comme

moyens d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes et, par le fait même, d'éliminer le travail des enfants.

*«C'est sûr qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Les gens sont conscients des écarts économiques entre nos deux pays et des moyens différents dont nous disposons, constate M<sup>e</sup> Néron. Mais ils souhaitent avoir une vision de la société à atteindre. Lors de rencontres en marge du séminaire, j'ai appris que les chiliennes en âge d'être fertiles payaient des cotisations d'assurance sociale plus élevées que les hommes. Le gouvernement chilien pourrait, par exemple, faire un examen attentif de sa législation pour savoir s'il s'agit d'une exception ou si d'autres discriminations existent.»*

Cette recommandation et d'autres ont d'ailleurs été transmises aux autorités canadiennes chargées de la coopération interaméricaine dans le domaine du travail. Ce genre d'implication de la FTQ reflète nos préoccupations face à la mondialisation et est en lien direct avec les inquiétudes exprimées par les membres au récent congrès de la centrale.

## Un exemple argentin

La convention 182 a poussé de nombreux pays à agir, dans la limite de leurs maigres moyens. Des projets émergent partout. Par exemple, le gouvernement argentin intervient auprès de 300 familles et de leurs enfants qui travaillent à recueillir le carton et le papier dans les dépotoirs de Buenos Aires. Le programme vise à créer des petites entreprises qui excluent les enfants en bas âge (entre 1 et 5 ans) et encadrent leur travail de recyclage. C'est un type concret d'intervention qui ne bouleverse pas du tout au

tout une pratique qui permet à de nombreuses familles de tirer un maigre revenu de subsistance... même s'il est bien loin de nos normes nord-américaines.

## Pourquoi pas l'école à temps partiel?<sup>1</sup>

À Kota, en Inde, 75 enfants travaillent sur les quais des gares pour nettoyer les wagons, vendre des journaux ou des boissons aux voyageurs. Vingt-cinq d'entre eux n'ont plus de famille et dorment même sur place. Ils sont analphabètes. Depuis juillet dernier, le comité des jeunes de la centrale syndicale indienne HMS a ouvert une petite école à temps partiel à leur in-

tention. Ces enfants de dix à treize ans la fréquentent chaque jour entre 17h et 19h pour apprendre à lire et à écrire. Auparavant, ils ont dû apprendre à se laver, à manger proprement et à se conduire correctement. Toutes choses qui semblent aller de soi pour les occidentaux que nous sommes...

1. Tiré du magazine de la Confédération internationale des syndicats libres, Le Monde syndical, no 11, novembre 2001, p.23.

## Punir le tourisme sexuel

La nouvelle économie et les accords entre pays amènent des échanges économiques et de coopération à plusieurs niveaux, entre autres une augmentation du transit des populations. Des échanges qui favorisent, dans certains cas, une forme de travail des enfants qui en fait des victimes particulièrement vulnérables: le tourisme sexuel. Cela existe dans les Caraïbes et certains pays asiatiques, notamment.

Selon la FTQ, le gouvernement fédéral devrait s'assurer que la législation lui permette de poursuivre les voyageurs canadiens qui s'adonnent au tourisme sexuel. «Le Canada doit nous arriver avec une législation bien ficelée et pour ça, la FTQ a des choses à dire», insiste le président Henri Massé. Ce serait une bonne façon pour le Canada d'appliquer la convention 182 sur l'élimination des pires formes de travail des enfants. La loi pourrait être assortie de l'obligation de mener une vaste campagne d'information pour faire savoir à la population canadienne que le tourisme sexuel est répréhensible et condamnable.

*«Nous allons continuer à dénoncer le travail forcé des enfants dans les pays où les infrastructures sont déficientes, mentionne Henri Massé. Il faut amener ces pays à réfléchir sur ces questions et à offrir un minimum de formation aux enfants, à commencer par le droit de fréquenter l'école.»*

## Une pétition contre le travail des enfants

Une pétition de 800 000 signatures circule actuellement contre le travail des enfants. Elle sera présentée par le groupe Global Unions à la session extraordinaire de l'assemblée générale de l'ONU sur les enfants, en mai prochain. Elle invite la communauté internationale, y compris le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, à mener des actions concertées pour soutenir les conventions de l'OIT contre le travail des enfants. La pétition devrait dépasser le million de signatures.

Global Unions réunit la CISL (dont fait partie la FTQ), le comité syndical consultatif auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique et les Secrétariats professionnels internationaux (regroupements de syndicats par secteurs).

Si vous voyez passer la pétition, sur papier ou sur Internet, ajoutez-y donc votre nom!

## ALCAN DOIT MIEUX SOUTENIR LE SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

Alors que la compagnie Alcan a terminé les travaux de construction de sa nouvelle aluminerie à Alma, au Lac-Saint-Jean, les travailleurs syndiqués de l'aluminium, membres de la FTQ, s'inquiètent du sort que la multinationale réserve à ses vieilles usines. Ils réclament l'intervention du gouvernement du Québec pour forcer l'entreprise à préciser ses intentions.

Au cœur de cette région qui a obtenu la reconnaissance de «Vallée de l'aluminium», les travailleurs craignent qu'Alcan ne respecte pas sa promesse de construire à Jonquière une usine de la même envergure que celle d'Alma pour remplacer l'usine d'Arvida appelée à disparaître. D'autant plus qu'à défaut d'envisager la construction d'une usine de remplacement, les dirigeants d'Alcan jonglent plutôt avec des projets d'expansion pour les usines actuelles au Saguenay, incluant la nouvelle usine d'Alma.

À l'automne dernier, Henri Massé, président de la FTQ, était à Jonquière pour rencontrer le premier ministre Bernard Landry à ce sujet. Y participaient plusieurs dirigeants syndicaux, dont Alain Proulx, président du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida (SNEAA), Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos, et Jean-Marc Crevier, représentant régional de la FTQ.

### Baisse de production dans les usines

Le président du SNEAA soutient que les contrats d'échange d'électricité signés entre Alcan et Hydro-Québec sont un autre sujet d'inquiétude pour les 1800 travailleurs de l'usine Arvida et des milliers d'autres syndiqués des alumineries Alcan au Québec. «Alcan a annoncé qu'en

2002, elle pourrait procéder à des baisses de production dans ses usines au Québec pour rendre de l'électricité disponible à Hydro-Québec», explique-t-il.

### Pas d'électricité sans transformation

Pour sa part, le premier ministre Landry a confirmé aux dirigeants syndicaux qu'il n'est pas question qu'Alcan se transforme en vendeur d'électricité. Les transferts d'électricité entre Alcan et Hydro-Québec ont pour seul objectif de permettre à la société d'État de satisfaire la demande intérieure aux heures de pointe.

M. Landry a réitéré son engagement qu'il n'est pas question pour son gouvernement d'accorder des blocs d'énergie supplémentaires à aucun producteur d'aluminium à moins que celui-ci ou un partenaire accepte de faire de la transformation dans la région. «Notre position est claire : pas de transformation, pas d'électricité. C'est vrai pour Alcan et pour tout autre producteur d'aluminium.»

Le premier ministre a aussi reconnu qu'Alcan n'a pas suffisamment soutenu la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean dans ses efforts pour obtenir des usines de transformation de l'aluminium. «Il est évident que la seule façon de compenser les pertes d'emplois dans la production d'aluminium primaire est la mise sur pied de projets d'usines de deuxième et troisième transformation.»

Une commission parlementaire a eu lieu fin janvier sur toute cette problématique. Le SNEAA soutient que la position actuelle du gouvernement est intéressante. «C'est ce qu'on réclamait depuis des années», conclut Alain Proulx.

De gauche à droite : Henri Massé, président de la FTQ; Bernard Landry, premier ministre du Québec; Alain Proulx, président du SNEAA-Métallos, lors d'un échange avec les syndiqués en septembre dernier à Jonquière.



CLAUDE GIRARD

## UNIONS

### 1900-1949

#### Montréal à travers les époques

Le nouveau Centre d'histoire de Montréal a ouvert ses portes en septembre 2001 au cœur du Vieux-Montréal. Construite en 1903, l'ancienne caserne de pompiers abrite sur trois niveaux une exposition permanente et une exposition

temporaire. L'exposition permanente, *Montréal en cinq temps*, offre plusieurs parcours dans la ville d'hier à aujourd'hui, de l'époque amérindienne à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Une des cinq stations thématiques a pour sujet les *Unions de 1900 à 1949* avec un événement marquant, la grève des employés municipaux en 1918.

Jusqu'au 30 avril, une exposition temporaire, *Plus que parfaites - Chroniques du*

*travail en maison privée entre 1920 et 2000*, propose la découverte de l'histoire montréalaise des services domestiques, c'est-à-dire le travail des aides familiales.

Le Centre d'histoire de Montréal est situé au 335, Place d'Youville et est ouvert du mercredi au dimanche, de 10 h à 17 h. Le prix d'entrée est de 4,50 \$ pour les adultes, 3 \$ pour les étudiants et les aînés et gratuit pour les moins de six ans. Information au (514) 872-9258.

## STAGE CISO

### Effets de la mondialisation au Mexique

Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) organise un stage dont le thème est «Les effets de la mondialisation au Mexique». Il s'agit d'abord de rencontrer des leaders d'organisations syndicales, populaires, de droits humains et autres qui luttent contre les conséquences de la mondialisation de l'économie. Et aussi de développer des liens de solidarité.

#### Pour qui

Le stage s'adresse aux travailleuses et aux travailleurs des organisations syndicales membres du CISO, dont ceux de la FTQ. On demande de vous adresser d'abord à votre direction syndicale.

#### Comment s'inscrire

- ▼ Se procurer le formulaire d'inscription au CISO, le remplir et le retourner accompagné de deux lettres de référence au plus tard le 29 mars 2002.
- ▼ Être retenu par un comité de sélection.
- ▼ Participer aux sessions de formation préparatoires en avril et mai 2002.

#### Endroit

Mexico et ses environs. Visite d'une zone de *maquiladoras* dans le nord, à Ciudad Juarez.

#### Dates

Du 29 juin au 13 juillet 2002 (à confirmer)

#### Coûts

1250 \$ par stagiaire (2 trajets aériens: Montréal-Mexico et Mexico-Juarez), déplacements au Mexique, frais de séjour et hébergement inclus.

**CISO** Centre international de solidarité ouvrière

9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
Tél. : (514) 356-8888  
Télec. : (514) 356-0475  
Courriel : [srciso@cam.org](mailto:srciso@cam.org)  
Site web : [www.cam.org/~ciso](http://www.cam.org/~ciso)



## CASINO DE HULL

### Un premier prix pour le journal syndical

Le journal *La Source*, publié par la section locale 3892 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au Casino de Hull, a remporté le premier prix décerné au Congrès biennal du SCFP pour les journaux syndicaux, en novembre dernier à Vancouver.

Tiré à 725 exemplaires, le journal de 12 pages est publié deux fois par année et est entièrement conçu par des membres du syndicat local de l'unité générale. Ce prix a été décerné pour la présentation, la qualité des textes, la clarté du message et la mise en page, assurée par Hélène Levesque. Le journal est imprimé par les travailleurs et travailleuses syndiqués chez Legris Service Litho.

Félicitations à toute l'équipe!



Le président de la section locale 3892 du SCFP, Dino Lemay

## PORTAIL FTQ

### Un coup de cœur

La nouveau portail FTQ fait l'objet d'une mention spéciale de la part de la Chronique de l'itinérant électronique située sur [www.itinerant.qc.ca](http://www.itinerant.qc.ca), un site dédié au monde du travail. Pour 2001, un autre site québécois a retenu l'attention de la chroniqueuse Monique Fréchette, celui du SCFP-Québec.

Par ailleurs, les sites canadiens du SCFP et des TCA se sont classés respectivement troisième et quatrième dans le cadre du concours international du réseau d'information syndicale *LabourStart*.

Comme quoi nos efforts sont reconnus! Bravo!

### Boîte à lunch emballante

Vous devez prévoir des lunches pour chaque jour de la semaine pour la marmaille, le conjoint, la conjointe ou vous-même? Vous êtes à court d'inspiration? Deux diététistes ont publié un petit bijou d'idées, d'images et de couleurs qui mettent l'eau à la bouche. **Boîte à lunch emballante** permet de se simplifier la vie et de mieux gérer ce temps qui nous est si précieux. Il fournit des conseils judicieux et une centaine de recettes saines, appétissantes et rapides à exécuter. On casse la routine

## LES MOTS QU'IL FAUT

*Équité salariale: des rajustements salariaux sont requis*

Le mot «ajustement», dans l'expression «ajustements salariaux», est un calque de l'anglais dénoncé depuis longtemps. Si l'on consulte le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office de la langue française, on apprend qu'il faut plutôt opter pour les termes «rajustement, révision ou modification» des salaires, selon le contexte.

Ainsi, on lira que «l'employeur doit avoir déterminé si des rajustements salariaux sont nécessaires dans son entreprise ou avoir mis au point un programme d'équité salariale» selon les termes de la loi.

Source: Bulletin de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, volume XV, no 2, novembre 2001.



et le sandwich au jambon n'apparaît plus que de temps en temps!

**Boîte à lunch emballante**, Marie Breton et Isabelle Émond, publié par Flammarion Québec au coût de 24,95 \$, 192 pages.

### Taxi: enfin une association!

Dans l'industrie du taxi, après des années de lutte du Syndicat des Métallos, la première Association professionnelle des chauffeurs de taxi du Québec vient d'être créée en vertu de la Loi concernant les services de transport par taxi, adoptée par l'Assemblée nationale en juin dernier. Les quelque 17 000 chauffeurs de taxi québécois doivent adhérer à cette association qui leur fera bénéficier de nombreux services et avantages sociaux. L'élection des dirigeants se tiendra au printemps et les Métallos sont déjà en campagne.

## LES CONFLITS FTQ AU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2002

Employeur	Ville	Nombre de travailleurs	Syndicat	Début du conflit
The Gazette (typographes)	Montréal	11	SCEP-145	1996.06.03 (lock-out)
Club de golf St-Laurent (1992) inc.	Île d'Orléans	52	UES-800	2001.04.30
Canada Steamship Lines (CSL)	Québec et Ontario	75	SCOMM	2001.12.01
9004-8968 Québec inc. (IGA Drapeau)	Charlesbourg	75	TUAC-503	2001.12.07
Dominion & Domcord Entreprises inc.	St-Léonard	57	SVTI-1619	2001.12.21 (lock-out)
Fonderie Laperle	St-Ours	70	Métallos-8694	2002.01.01 (lock-out)
Tiru Canada inc.	Québec	50	SCFP-1754	2002.02.01

## SYNDICATS FTQ

### Grandes négociations en 2002

Quelques grandes négociations à l'ordre du jour en 2002 chez les syndicats affiliés à la FTQ:

- ▼ **SCFP, SQEES, UES, SEPB** : secteur public et parapublic québécois (50 000 membres de la FTQ; les contrats expirent le 30 juin 2002)
- ▼ **SCFP** : spécialistes d'Hydro-Québec (2 500 membres); Ville de Montréal et d'autres municipalités (plusieurs milliers); Vidéotron (2 000); Journal de Québec (300)
- ▼ **SEPB** : Banque Laurentienne (2 000); Caisses Desjardins;
- ▼ **Machinistes** : Bombardier Aéronautique (8 000); Rolls Royce à Lachine (955); Frigidaire Canada à L'Assomption (700)
- ▼ **Métallos** : agents de sécurité (10 000); Waterville TG en Estrie (1 200); LAB-Amiante de Black Lake (525)
- ▼ **SCEP** : Expertech – ex-Bell (600); Journal de Montréal (200), CFCF-TV (200)
- ▼ **TUAC** : Visa Desjardins (350), Loblaw (plusieurs marchés), Archambault (3 magasins), Olymel à St-Hyacinthe (400)
- ▼ **Teamsters** : Vêtements Peerless (2 400); Hostess Frito Lay (400)
- ▼ **TCA** : Héroux (350); Allied Signal (250)
- ▼ **SVTI** : confection pour hommes (3 200), réglé le mois dernier; Bas Iris (1 500)
- ▼ **UES-800** : clubs de golf
- ▼ **SITBCTM** : Catelli (350)
- ▼ **AIEST** : cinémas Cinéplex Odéon (325)

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / DÉCEMBRE 2001 ET JANVIER 2002

## BIENVENUE À LA FTQ!

**SCFP** : Télé-Université – auxiliaires d'enseignement (Québec), Campus Notre-Dame-de-Foy – professionnels (St-Augustin), municipalité de Lac-Etchemin, Bibliothèque municipale (Rouyn-Noranda), Association communautaire (Témiscaming)

**Métallos** : Outils Gladu (St-Georges de Beauce), Atelier d'usinage Meloche (Salaberry-de-Valleyfield), Métal Bernard (St-Lambert de Lauzon), Vêtements Matane (Matane), Tuvico (Chicoutimi), Sani-Éco (St-Thomas d'Aquin), Rotobec (Ste-Justine), Premier Tech 2000 (Rivière-du-Loup)

**SCEP** : Coop forestière du Nord-Ouest (Authier), Transport La Doré (La Doré)

**Teamsters** : Demix Béton (Melbourne), Sodixho (Baie James), Aramark (Montréal et Ste-Thérèse), Services Matrec (Chicoutimi), Lino Solution Internet (Val-d'Or)

**TUAC** : Réno-Dépôt (Sherbrooke), marchés Provigo (Laval et St-Georges de Beauce)

**SQEES-UES** : Lanau Bus (Terrebonne), Crothall Services (Montréal)

**TCA** : Gravel Pontiac Buick (Montréal)

**AIMTA** : Edelstein (Montréal), Diebec Matrices (Montréal)

**SEPB** : Caisses Desjardins (La Salle et St-Gilles de Lotbinière)

**SVTI** : Camoplast (Acton Vale et Valcourt), Wonderform (Montréal)

**SCOM** : Université Concordia

## FONDERIE LAPERLE À SAINT-OURS

### Lock-out sauvage de Métallos

Belle façon de commencer l'année! La direction de Fonderie Laperle, à Saint-Ours-sur-Richelieu, a décrété un lock-out des 108 membres du Syndicat des Métallos à son emploi, le 31 décembre dernier. La direction a voulu imposer sa vision du déroulement des négociations et a ensuite bloqué l'accès à

l'usine, fait installer des caméras de surveillance ainsi qu'une guérite pour un gardien de sécurité.

*«Nous sommes conscients qu'il y a un problème de relations de travail dans cette usine, fait savoir le représentant syndical Guy Farrell. Nous avons proposé de travailler en partenariat. L'employeur est d'accord en autant que cela se fasse en dehors des heures de travail!»*

L'employeur refuse de régler les problèmes qui découlent du changement unilatéral de compagnie d'assurances qu'il a effectué. Il refuse même de

remettre une copie de la nouvelle police d'assurances au syndicat. Pourtant, les travailleurs y contribuent à raison de 16 \$ par semaine chacun. De plus, la partie patronale réclame des changements majeurs aux horaires de travail. Les griefs s'accumulent. Le syndicat croit qu'un coup de barre s'impose dans les relations de travail et exige une négociation de bonne foi.

# Pour nous, travailler en *français*, c'est...



« une question de respect.

Le respect de ce que je suis, une personne francophone vivant dans un Québec français.

Paul Bédard, électricien

« une question de partage.

Le partage d'une langue commune quelle que soit notre origine ethnique ou linguistique.

Christianne Lessard, pompière

« une question d'efficacité.

La possibilité de me réaliser pleinement dans ma langue et de savoir que d'autres comprendront ce que j'ai à dire.

Guerlande Antoine, laborantine

« une question de sécurité.

L'assurance de bien comprendre les consignes de sécurité sur un chantier ou d'utiliser correctement mes outils de travail.

Victor Acton, mécanicien

« un plaisir. Le plaisir de

parler, d'échanger, d'écrire et celui de trouver les mots qu'il faut pour nommer les choses et exprimer mes idées.

Yyn Tong, informaticien



Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
545, boulevard Crémazie Est, 17<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2M 2V1  
Tél.: (514) 383-8000 – Téléc.: (514) 383-8004 – Internet: www.ftq.qc.ca



## C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom .....  
 Adresse .....  
 Ville .....  
 Code postal .....  
 Téléphone Rés. (.....) ..... Travail (.....) .....  
 Syndicat .....  
 Section locale .....  
 Employeur. ....  
 Nombre d'exemplaires .....

L'abonnement au *Monde ouvrier* est gratuit. Pour le recevoir, il suffit de bien remplir le coupon et d'indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir, à la maison ou au travail. Faites parvenir le coupon à :

**Le Monde ouvrier – FTQ**  
**545, boulevard Crémazie Est, 17<sup>e</sup> étage**  
**Montréal (Québec) H2M 2V1**

On peut aussi s'abonner à partir du site Internet de la FTQ : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Si vous déménagez, remplissez le coupon et retournez-le avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

### Port de retour garanti

545, boul. Crémazie Est, 17<sup>e</sup> étage  
 Montréal (Québec) H2M 2V1



**POSTE-PUBLICATION**  
**40063488**  
**C.P.A. St-Laurent**